

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
En ligne 2-4 juin, 21 et 23 juin 2021

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
MERCREDI 2 JUIN 2021

Ouverture de la session

Remarques d'ouverture du Président et de la Secrétaire général *Pas de document*

Le président du Comité pour les plantes et la Secrétaire générale ont prononcé les remarques d'ouverture pour cette première session en ligne du Comité pour les plantes.

Questions administratives et financières

1. Confirmation de l'élection du Président et Vice-Président *Pas de document*

Le Comité note que, dans le cadre du processus de prise de décisions intersessions, le Comité pour les plantes a confirmé l'élection de sa présidente (Mme. Aurélie Flore Koumba Pambo, représentante de l'Afrique) et de sa vice-présidente (Mme. Rosemarie Gnam, représentante de l'Amérique du Nord).

2. Déclaration de conflit d'intérêt *Pas de document*

Le Comité note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

3. Règlement intérieur PC25 Doc. 3

Le Comité note que son Règlement intérieur, modifié à sa 24e session (Genève, juillet 2018) et présenté en annexe au document PC25 Doc. 3, est toujours en vigueur pour la présente session.

4. Ordre du jour

4.1 Adoption de l'ordre du jour PC25 Doc. 4.1 (Rev. 1)

Le Comité adopte son ordre du jour contenu dans le document PC25 Doc. 4.1 (Rev. 1).

4.2 Ordre du jour annoté PC25 Doc. 4.2

Le comité prend note de l'ordre du jour annoté contenu dans le document PC25 Doc. 4.2.

5. Programme de travail PC25 Doc. 5

Le Comité adopte son programme de travail contenu dans le document PC25 Doc. 5.

6. Admission des observateurs PC25 Doc. 6

Le Comité prend note de la liste des organismes observateurs invités à participer à la session, liste qui figure dans le document PC25 Doc. 6.

Questions stratégiques

7. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2020-2022 (CoP18-CoP19)

- 7.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes PC25 Doc. 7.1

Le Comité prend note du document PC25 Doc. 7.1.

- 7.2 Plan de travail du Comité pour les plantes PC25 Doc. 7.2

Le Comité prend note du plan de travail pour 2020-2022, y compris la liste des responsables et coresponsables parmi les membres du Comité pour les plantes, qui figurent aux annexes 1 et 2 du document PC25 Doc. 7.2.

- 7.3 Préparation du rapport de la présidence du Comité pour les plantes à la 19^e session ordinaire de la Conférence des Parties Pas de document

Le Comité prend note du rapport verbal actualisé du président du Comité pour les plantes.

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

15. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP18)]

- 15.1 Vue d'ensemble de l'Étude du commerce important PC25 Doc. 15.1 et Addendum

Le Comité prend note du document PC25 Doc. 15.1 et de son addendum, et se réjouit des progrès réalisés dans l'application de la décision 17.108 (Rev. CoP18) sur l'élaboration d'une base de données pour le traçage et la gestion de l'Étude du commerce important.

- 15.2 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP16 Pas de document

et

- 15.3 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP17 Pas de document

Le Comité prend note du rapport verbal actualisé du président du Comité pour les plantes.

- 15.4 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP18 PC25 Doc. 15.4

Le Comité prend note du document PC25 Doc. 15.4 et note par ailleurs que la sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays est reportée à la première session ordinaire du Comité suivant la 19^e session de la Conférence des Parties.

- 15.5 Inclusion dans l'étude du commerce important de *Pterocarpus erinaceus* en provenance de tous les États de l'aire de répartition [décision 18.92, paragraphe b)] PC25 Doc. 15.5 et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur *Pterocarpus erinaceus* dont le mandat est le suivant :

- a) examiner le document PC25 Doc. 15.5 et son annexe, « Rapport sur *Pterocarpus erinaceus* en provenance de tous les États de l'aire de répartition », ainsi que son addendum ; et

- b) décider, le cas échéant, de quelle combinaison *P. erinaceus*/pays doit être incluse dans l'étape 2 de l'Étude du commerce important.

Le groupe de travaux* est établi comme suit :

Membres : **représentant de l'Afrique (M. Mahamane)**, représentante de l'Amérique du Nord (Mme. Gnam) (Présidente) ;

Parties: Allemagne, Autriche, **Belgique, Bénin, Burkina Faso**, Chine, États-Unis d'Amérique, **Mali, Nigéria**, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et **Togo** ; et

Observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature, Centre pour le Droit International de l'Environnement, Environmental Investigation Agency USA, **Forest Trends**, Species Survival Network, TRAFFIC et Fonds mondial pour la nature.

Réglementation du commerce

22. Orientations relatives à l'expression « reproduits artificiellement »
[décision 18.178] PC25Comp.et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur l'expression « reproduits artificiellement » dont le mandat est le suivant :

- a) examiner et, le cas échéant, réviser le projet d'orientations présenté à l'annexe de l'addendum au document PC25 Doc. 22;
- b) convenir de la meilleure façon de publier une version consolidée des orientations sur l'expression « reproduits artificiellement », y compris envisager de les inclure dans une nouvelle édition du *Guide d'application des codes de source CITES* ;
- c) examiner les projets de décisions présentés au paragraphe 5 de cet addendum ; et
- d) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Membres: représentant de l'Océanie (M. Wrigley) (Président);

Parties: Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Chine, Géorgie, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Irlande, Kenya, République de Corée, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande ; et

Observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature, Union internationale pour la conservation de la nature, Centre pour le Droit International de l'Environnement, ForestBased Solutions, Humane Society International, International Wood Products Association et TRAFFIC.

23. Spécimens qui poussent à partir de graines ou de spores prélevés dans la nature, considérés comme étant reproduits artificiellement **[décision 18.179]** PC25 Doc. 23et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les graines ou spores prélevés dans la nature, considérés comme étant reproduits artificiellement, dont le mandat est le suivant ;

- a) examiner la mise en œuvre des dispositions du paragraphe 4 de la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18), *Réglementation du commerce des plantes* ;

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 3 juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 2 juin 2021.

- b) évaluer les avantages que peuvent en retirer les populations sauvages, ainsi que les effets préjudiciables du point de vue de la conservation des espèces inscrites à l'Annexe I concernées par l'application du paragraphe 4 ;
- c) compte tenu de ce qui précède, examiner le bien fondé d'amender le paragraphe 4 de la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18) et préparer d'éventuelles modifications au texte pour le rendre plus clair.
- d) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travaux* est établi comme suit :

Membres: représentant de l'Afrique (M. Mahamane), **représentant de l'Asie (Mme. Atikah)**, représentant de l'Europe (M. Carmo), représentant de l'Océanie (M. Wrigley) (Président) ;

Parties: Afrique du Sud, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pérou, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande ; et

Observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature ; Species Survival Network et TRAFFIC.

Questions spécifiques aux espèces

24. Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.) **[résolution Conf. (Rev. CoP18) ; décisions 18.223 et 18.203]**..... PC25 Doc. 24 et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les taxons produisant du bois d'agar dont le mandat est le suivant :

- a) formuler des recommandations pour une révision éventuelle de la résolution Conf. 16.10, *Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar*, ainsi que du glossaire pour le bois d'agar et des orientations sur les ACNP de bois d'agar ; et
- b) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travail* est établi comme suit :

Membres: **représentante de l'Asie (Mme. Atikah)**, représentante suppléante de l'Asie (Mme. Zeng) (Présidente) ;

Parties: Allemagne, Cambodge, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Inde, Indonésie, Malaisie, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande ; et

Observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature ; **Organisation Internationale pour les Bois Tropicaux**, Humane Society International, **International Federation for Essential Oils and Aroma Trades**, et Fonds mondial pour la nature.

25. *Boswellia* (*Boswellia* spp.) **[décision 18.205]**..... PC25 Doc. 25 et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les arbres des espèces *Boswellia* dont le mandat est le suivant :

- a) examiner les informations contenues dans le document PC25 Doc. 25 et son addendum et annexes ;

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 3 juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 2 juin 2021.

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 3 juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 2 juin 2021.

- b) débattre des plus importantes lacunes dans les connaissances et les documents d'information PC25 Inf. 7 et PC25 Inf. 18, proposer des recommandations portant sur l'utilisation durable et la conservation de ces espèces, et examiner la question de savoir si l'une ou l'autre des espèces *Boswellia* pourrait répondre aux critères d'inscription aux Annexes.
- c) examiner le bien fondé d'une prorogation ou d'une révision des décisions 18.205 à 18.208 ; et
- d) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travail* est établi comme suit :

Membres: représentants de l'Afrique (Mme. Khayota et M. Mahamane), représentante de l'Europe (Mme. Moser), représentante suppléante de l'Asie (Mme. Zeng) ;

Parties: Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Irlande, Kenya, Oman, République de Corée et Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ; et

Observateurs: American Herbal Products Association, **doTERRA**, Forest Trends, International Federation for Essential Oils and Aroma Trades, Royal Botanical Gardens Edinburgh, Species Survival Network, TRAFFIC, et Fonds mondial pour la nature.

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

12. Vers une résolution sur *La CITES et les forêts* PC25 Doc. 12 et Addendum

Le Comité établit un groupe de travail en session sur l'élaboration d'une résolution sur *La CITES et les forêts* dont le mandat est le suivant :

- a) examiner le document PC25 Doc. 12 et son addendum ;
- b) examiner l'intérêt qu'il y aurait à élaborer une nouvelle résolution sur la CITES et les forêts ;
- c) débattre du bien fondé de l'élaboration de projets de décisions qui pourraient être proposées par le Secrétariat pour examen à la CoP ;
- d) préparer toute proposition supplémentaire pour examen par le Secrétariat au cas où il envisagerait de proposer un projet de résolution sur la CITES et les forêts.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Membres: représentante de l'Afrique (Mme. Koumba Pambo) (Présidente), représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Beltetón Chacón et Mme. Núñez Neyra), représentant de l'Europe (M. Carmo), représentante de l'Amérique du Nord (Mme. Gnam) ;

Parties: Allemagne, Algérie, Argentine, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Kenya, Malaisie, Pérou, République de Corée et Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ; et

Observateurs: Animal Welfare International, Centre pour le Droit International de l'Environnement, Chambre Syndicale de la Façonne Instrumentale, Confédération des Industries Musicales Européennes, ForestBased Solutions, Forest Trends, Humane Society International, International Wood Products Association, Species Survival Network, TRAFFIC et Fonds mondial pour la nature.

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 3 juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 2 juin 2021.

8. Programme CITES sur les espèces d'arbres [décision 18.15]PC25 Doc. 8 et Addendum

Le Comité reporte l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa prochaine session.